



Philippe II d'Espagne



François d'Alençon

le Traité de Joinville (1584)

est signé le 31 décembre 1584, entre les Guise et le roi Philippe II d'Espagne, entre la septième et la huitième guerre de religion, au moment de la crise de la succession, posée dès la mort du dernier frère du roi Henri III, François d'Alençon. L'application de la loi salique désigne en effet le protestant Henri de Bourbon, roi de Navarre, comme successeur à la couronne.

Le traité désigne alors le cardinal de Bourbon comme successeur d'Henri III à la couronne de France. Ce traité se place donc dans la continuité du soutien apporté par le roi d'Espagne aux ligues catholiques, qui refusent Henri de Navarre comme successeur.

L'Edit de Nemours (1585)

signé à Nemours par Henri III le 18 juillet 1585, il révoque tous les édits de tolérance en faveur des protestants. Le 10 juin 1584, François d'Alençon meurt. Henri III, n'a pas d'enfant. Le successeur légitime devient le chef du parti protestant de Navarre. Les catholiques ne veulent pas d'un souverain protestant qui risquerait d'imposer sa religion à tout le royaume. Ils cherchent à faire adopter une nouvelle condition à l'accès au trône, être catholique. Au printemps 1585, la Sainte Ligue prend le contrôle de nombreuses villes. Henri III s'en déclare le chef le 7 juillet 1585. Pour donner des gages à la ligue, il publie l'édit de Nemours qui l'oblige à rompre avec le roi de Navarre, le futur Henri IV.

Henri III révoque tous les édits de tolérance précédents : l'exercice du culte protestant est interdit. Les protestants doivent abjurer ou s'exiler. Henri de Navarre et Condé sont déclarés inaptes à la succession au trône. Cet édit marque le début de la Huitième guerre de religion, qui se termine en 1598 par la promulgation de l'édit de Nantes.